

CONVENTIONS DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS

AXE « RENFORCER LA FIABILITE DES COMPTES »

Avertissement : les fiches actions des CSCF comportent les actions concrètes à engager selon 5 rubriques :

- L'objectif de l'action,
- Le contexte et la démarche engagée,
- Les engagements de chaque partie,
- Le pilotage, dont les indicateurs de suivi,
- le ou les responsables de l'action.

Les présentes fiches ont pour objet d'aider la rédaction des fiches actions des conventions sans pour autant se substituer aux rédacteurs, les seuls à même de réaliser un diagnostic complet de la situation et de prévoir les actions les mieux adaptées à leur structures selon des modalités précises.

Réaliser une première évaluation du dispositif de contrôle interne

Constat

La réalisation d'un diagnostic approfondi du dispositif de contrôle interne constitue le préalable indispensable à la mise en œuvre d'une démarche de maîtrise des risques.

Pour autant, la mise en place de mesures de contrôle interne doit être proportionnée aux enjeux, évitant la définition d'un dispositif trop formalisé et contraignant qui s'avérera finalement inadapté à la structure et l'organisation de la collectivité.

Pour une bonne pédagogie et une conduite du changement réussie, il est nécessaire que le contrôle interne ne soit pas perçu comme une nouvelle activité qui se « sur-rajoute » aux tâches quotidiennes des services.

Le contrôle interne est avant tout un ensemble de mesures de « bon sens », sur le plan organisationnel (exemple, savoir qui fait quoi, repérer les activités redondantes ou les défauts de contrôles), documentaire (organigrammes fonctionnels, architecture du SI, guides de procédures, de tâches, de référentiels de processus...) ou la traçabilité (archivage des documents, piste d'audit sur l'ensemble des écritures comptables, justification des corrections et des opérations à forts enjeux...)

Objectifs

L'objectif d'un tel diagnostic est double :

1. identifier les processus à plus forts enjeux,

2. permettre de prendre connaissance du dispositif existant de contrôle interne à partir des trois leviers principaux : Organisation, Documentation, Traçabilité. Il est souvent mis en œuvre de manière informelle ou non formalisée au sein des services et directions de la collectivité.
3. S'assurer de la maîtrise des risques relatifs aux procédures majeures. Ainsi, le déploiement de la démarche pourra s'appuyer sur la valorisation des actions déjà mises en œuvre par les services et agents opérationnels mais aussi en prévoir de nouvelles.

Démarche méthodologique

Il importe par conséquent d'établir un partenariat fort entre l'ordonnateur et le Comptable public afin de réaliser des diagnostics communs et définir la stratégie en matière de fiabilisation des comptes.

Elle s'articule en six points :

- Effectuer un diagnostic en commun avec le comptable, permettant de prendre connaissance du dispositif existant de contrôle interne à partir des trois leviers principaux : Organisation, Documentation, Traçabilité. Cette action s'appuie sur la documentation produite par le comité national de fiabilité des comptes publics locaux : référentiels de contrôle interne des principaux processus (Cf Site « fiabilité des comptes » sur le Portail « collectivités-locales.fr »)
- Compléter l'analyse à partir du recensement des anomalies effectué dans le cadre de la fiabilisation des comptes (Action 4.2 / Sous action 4.2.1) afin de tirer les enseignements des anomalies pour éviter de les répéter et sécuriser les flux pour l'avenir.
- Établir un premier plan d'action en ne retenant que les actions prioritaires, sur les processus à plus forts enjeux
- Désigner la personne chargée du suivi et/ou de la réalisation de l'action et définir une échéance réaliste au regard des moyens disponibles au sein de la collectivité.
- Réfléchir à l'organisation de la gouvernance de la démarche, par la désignation d'une personne ou un service, désigné comme le « Référent contrôle interne » lequel sera chargé exclusivement de la conception, la mise en œuvre et le suivi de cette démarche. L'objectif est de mettre en œuvre une instance d'animation et de pilotage associant l'ensemble des directions opérationnelles chargées de mettre en œuvre cette démarche en leur sein.
- Proposer aux équipes cette méthode en présentant les éléments positifs déjà mis en œuvre et en insistant sur le fait qu'il s'agit d'une « trajectoire » d'amélioration du dispositif. Les travaux s'effectueront très progressivement en insistant sur les secteurs où les risques sont les plus importants.

Indicateurs de suivi et/ou de réalisation

- ↳ Plan d'action offrant un suivi pluriannuel de la réalisation des mesures de maîtrise des risques

↳ Comptes rendus des réunions de suivi.